

**POUR LE REMBOURSEMENT À 100 % DES FRAIS DE DIPLÔME,
POUR UNE ÉCOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE.**

À l'attention de la direction,

Nous, étudiant-e-x-s diplômant-e-x-s du Work.Master, signataires de cette lettre, demandons de mettre dès maintenant en application le remboursement à 100% des frais de diplôme à hauteur de 1000 CHF.

En effet, nous estimons que le système actuel de remboursement des frais de diplôme à 50% est un système discriminatoire qui participe à l'accessibilité à l'école selon le capital économique de ses étudiant-e-x-s. À l'heure actuelle, la majorité des étudiant-e-x-s restent dans des situations économiques relativement précaires, la plupart d'entre nous travaillons à côté de nos études à la HEAD ou sommes boursier-e-x-s mais ces revenus nous permettent avant tout de subvenir à nos besoins vitaux. Par ailleurs, l'accès à ces ressources est déjà inégalitaire car repose sur des critères comme la nationalité des étudiant-e-x-s, ou des ressources humaines (contacts). La situation financière et sociale des étudiant-e-x-s ne devrait pas être un facteur déterminant dans la qualité du travail de diplôme et dans les conditions de sa réalisation.

La pandémie de COVID-19 a malgré elle mis en lumière et de manière très claire à quels endroits se jouaient de nombreuses discriminations que le système invisibilise notamment sur le plan économique. À l'échelle de l'école, la pandémie a rendue évidente les écarts de ressources entre étudiant-e-x-s et la HEAD a su réagir avec l'aménagement du système de remboursement des frais de diplôme à 100%. En 2023, deux ans après la fin de la pandémie, nous constatons que ces écarts de ressources entre étudiant-e-x-s que la pandémie a mis en lumière sont toujours bel et bien présents et nous estimons qu'un retour à l'ancien système de remboursement serait faire abstraction de ces inégalités.

Contrairement à l'argument selon lequel le système de remboursement à 50% permettrait de limiter les «abus», nous souhaitons tout d'abord rappeler que nos demandes de remboursement sont étudiées puis acceptées ou refusées selon la cohérence de celles-ci avec le projet de diplôme proposé. De plus, il n'est dans l'intérêt et souvent dans la possibilité d'aucun-e-x d'entre nous de dépenser de l'argent que nous devons avant tout avancer.

Le remboursement à 100% des frais de diplôme représenterait un soulagement considérable pour les étudiant-e-x-s dont la qualité des pratiques et leur conditions de réalisation sont aujourd'hui conditionnées par cette questions d'économies de moyens.

Ainsi, nous vous demandons par la présente lettre, la mise en application sans délais du système de remboursement des frais de diplôme à 100% jusqu'à un montant maximum de 1000 CHF.

Les étudiant-e-x-s du Work.Master.

